



SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOLE DE GRENOBLE

Cité Scolaire Internationale Europole Collège et Lycée

École Bizanet

DOSSIER INFORMATIVO

CURSO 2022/2023



LA SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOLE DE GRENOBLE

1. DESCRIPTION DU SYSTEME EDUCATIF FRANÇAIS

La Section Espagnole de Grenoble est située dans deux établissements : l'École Bizanet (<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/bizanet.grenoble/>) et la [Cité Scolaire Internationale Europole](#) (collège et lycée), appartenant à l'Académie de Grenoble.

L'École Bizanet est régie par une Directrice, Mme. Nathalie Carpentier et la Cité Scolaire Internationale par une Provisoire, Mme Corinne Degroote..

La coordination de la Section Espagnole appartient au Jefe de Estudios, M. António Trinidad. (seccion.grenoble@educacion.gob.es).

L'enseignement est gratuit et les **professeurs sont des fonctionnaires du Ministère de l'Education espagnole et des professeurs à profil de l'Education française.**

POURQUOI?

Dans un milieu **d'excellence scolaire**, de **pluralité sociale** et d'ouverture linguistique, ce système permet une éducation à la **2^e langue la plus étudiée dans le monde.**

Nos objectifs:

- **PROMOUVOIR** la bonne **qualité de l'enseignement de l'espagnol** dans un cadre organisé, au sein d'un établissement éducatif d'excellence.
- **PERMETTRE l'accès des élèves à un niveau élevé de compétence linguistique** au terme de l'enseignement secondaire (au moins C1 du CECRL).
- **AMENER les** élèves à l'obtention des diplômes de **l'OIB** français et du **BACHILLERATO** (baccalauréat espagnol).

Ce qui nous définit:

- La flexibilité et la capacité d'adaptation, la mixité des élèves espagnols et français et **l'ambiance bilingue** assurent l'apprentissage approfondi de l'espagnol.
- La **gratuité** à charge de l'État espagnol.
- Les programmes aménagés qui assurent une **éducation interculturelle et bilingue.**
- Des **PROFESSEURS** fonctionnaires **espagnols expérimentés**, détachés en mission éducative par le Ministère de l'Éducation espagnol (MECD).
- Enseignements contrôlés annuellement par **l'Inspection nationale espagnole.**

1.1. Étapes.

| | | | | Cours | Âge | |
|--|--|--|---|----------------------------------|---|-------|
| P r i m e r g r a d o | Ens eña nza infa ntil | <i>Écol e mat ern elle</i> | Ciclo I: aprendizajes iniciales | <i>Petite section</i> | 3-4 | |
| | | | | <i>Moyenne section</i> | 4-5 | |
| | | | | <i>Grande section</i> | 5-6 | |
| | Ens eña nza Pri mar ia | <i>Écol e é l é men taire</i> | Ciclo II: aprendizajes fundamentales | Curso preparatorio (<i>CP</i>) | 6-7 | |
| | | | | Curso elemental 1 (<i>CE1</i>) | 7-8 | |
| | | | Ciclo III: profundización | Curso elemental 2 (<i>CE2</i>) | 8-9 | |
| Curso medio 1 (<i>CM1</i>) | | | | 9-10 | | |
| Curso Medio 2 (<i>CM2</i>) | | | | 10-11 | | |
| S e g u n d o g r a d o | Pri mer cicl o | <i>Collè ge</i> | Ciclo de observación | <i>Sixième</i> | 11-12 | |
| | | | Ciclo Central | <i>Cinquième</i> | 12-13 | |
| | | | | <i>Quatrième</i> | 13-14 | |
| | | | Ciclo de orientación | <i>Troisième</i> | 14-15 | |
| | BREVET | | | | | |
| | S e g u n d o cicl o | Lycé e | Ciclo Terminal | Ciclo de determinación | <i>Seconde</i> | 15-16 |
| | | | | | <i>Première générale, Première technologique, Première professionnelle</i> | 16-17 |
| | | | | | <i>Terminale générale Terminale technologique Terminale professionnelle</i> | 17-18 |
| BAC | | Bachillerato General Bachillerato Tecnológico Bachillerato Profesional | | | | |

+

Schéma comparatif des systèmes éducatifs français et espagnol.

| SISTEMA FRANCÉS | SISTEMA ESPAÑOL | EDAD |
|------------------------|------------------------|-------------|
| Terminale (Lycée) | 2º Bachillerato | 17-18 |
| Première (Lycée) | 1º Bachillerato | 16-17 |
| Seconde (Lycée) | 4º E.S.O. | 15-16 |
| 3ème (Collège) | 3º E.S.O. | 14-15 |
| 4ème (Collège) | 2º E.S.O. | 13-14 |
| 5ème (Collège) | 1º E.S.O. | 12-13 |
| 6ème (Collège) | 6º Educación Primaria | 11-12 |
| Curso medio 2 | 5º Educación Primaria | 10-11 |
| Curso medio 1 | 4º Educación Primaria | 9-10 |
| Curso elemental 2 | 3º Educación Primaria | 8-9 |
| Curso elemental 1 | 2º Educación Primaria | 7-8 |
| Curso preparatorio | 1º Educación primaria | 6-7 |

2. LA SECTION ESPAGNOLE A GRENOBLE

2.1. ETABLISSEMENTS

LA SECTION ESPAGNOLE À BIZANET Les élèves

La Section Internationale Espagnole favorise la diffusion de la langue et la culture espagnoles en France. Elle est ouverte à tous les élèves qui s'y intéressent. Actuellement, elle accueille spécialement des élèves français, qu'ils aient ou non des notions d'espagnol, ainsi que des élèves provenant d'Espagne ou de pays hispanophones, établis en France ou qui y résident pour une période déterminée, et qui veulent approfondir et/ou rester en contact avec leur culture d'origine. Leur intérêt réel pour la langue espagnole et la préparation aux épreuves d'admission en 6ème du Collège International Europole leur permettront de s'engager dans une voie qui est biculturelle et non simplement bilingue et qui les conduira, à travers différents examens, au Baccalauréat Option Internationale.

Les enseignants

Les enseignants de la Section sont des **fonctionnaires espagnols**, spécialistes de la matière qu'ils dispensent, et qui ont été sélectionnés par un concours public au mérite au niveau national, mis en place par le Ministère de l'Education Espagnole. **L'admission en Section Espagnole.**

Les tests d'entrée sont élaborés et évalués par l'ensemble des professeurs espagnols de la Section Internationale et des enseignants français, spécialistes de ce type d'enseignement et appartenant à la Section Internationale Espagnole du Collège Europe.

La procédure d'admission comporte plusieurs épreuves en fonction des niveaux scolaires (CP, CE1...). Généralement, les épreuves sont orales et ont pour but de tester leur capacité à apprendre une langue étrangère, leur fluidité verbale, leurs aptitudes linguistiques, leur compréhension orale, images et mots, ainsi que leur mémoire auditive et leur aptitude à la reproduction de sons et de phrases en espagnol.

En ce qui concerne les modalités du test pour l'entrée en CP, pour les élèves qui n'ont pas de notions d'espagnol, les épreuves sont orales et ont pour but de tester leur capacité à apprendre une langue étrangère, leur fluidité verbale, leurs aptitudes linguistiques, leur capacité à associer images/mots, leur distinction auditive, ainsi que leur mémoire auditive, leur aptitude à la reproduction de sons et de phrases en espagnol,...

LA SECTION ESPAGNOLE A LA CITÉ SCOLAIRE INTERNATIONALE EUROPOLE.

Collège

Les élèves qui intègrent la section en 6ème s'engagent dans une voie qui est biculturelle et non pas simplement bilingue. Les cours de Langue et Littérature espagnole ainsi que d'Histoire - Géographie conduiront, au collège et au lycée, à différents examens reconnus au niveau international, le Baccalauréat Option Internationale restant l'objectif principal pour tous les élèves.

Les élèves

La section espagnole accueille : des élèves français, ayant des notions d'espagnol, qu'ils aient ou non suivi un parcours primaire à l'école Bizanet, où se trouve la section internationale primaire; des élèves français qui ont déjà une connaissance de la langue espagnole soit par leurs antécédents familiaux soit parce qu'ils ont résidé dans des pays hispanophones; des élèves provenant d'Espagne ou de pays hispanophones, établis en France ou qui y résident pour une période déterminée, et qui veulent connaître, approfondir et/ ou rester en contact avec leur culture d'origine.

Les enseignants

Les enseignants de la section sont des **fonctionnaires espagnols** et éventuellement, **français**. Les professeurs espagnols sont nommés par le Ministère de l'Education et de la Culture d'Espagne pour une période déterminée. Les enseignants français sont recrutés sur poste spécifique, pour leurs aptitudes particulières à ce type d'enseignement.

Les 6 heures de Langue et Littérature espagnole et hispanoaméricaine sont dédiées à la lecture et analyse de textes et à l'apprentissage de la langue.

Les 2 heures d'Histoire et de Géographie sont assurées selon un système de répartition entre les professeurs français et espagnols.

Les matières

- En **Langue et Littérature**, les élèves qui n'ont pas encore le niveau linguistique suffisant, reçoivent un enseignement renforcé de la langue afin de pouvoir progresser dans les quatre compétences (compréhension et expression écrites, compréhension et expression orales, en continu et en interactivité).

- Les élèves étudient le programme espagnol de Langue et Littérature.

- En **Histoire-Géographie** et éducation civique, les thèmes sont choisis en accord par la France et l'Espagne.

Les examens

A la fin de la troisième, tous les élèves se présentent aux épreuves du Brevet Option Internationale, dont l'obtention n'est pas nécessaire pour le passage en seconde.

Les élèves de la section sont également préparés pour obtenir les différents diplômes d'espagnol langue étrangère (DELE) organisés et reconnus par le Ministère de l'Education espagnol en collaboration avec l'Institut Cervantes, et dont des sessions ont lieu chaque année dans l'établissement.

L'admission en 6° internationale

La procédure d'admission comporte plusieurs modalités, dont les examens écrits et oraux en langue.

En langue espagnole:

- Les épreuves écrites sont organisées autour d'un texte, comportant des questions sur la compréhension, le lexique, la grammaire, des exercices pour tester les aptitudes linguistiques et l'expression écrite.
- Les épreuves orales ont pour but de tester la compréhension orale, l'expression orale en continu ainsi que l'expression orale en interactivité, c'est-à-dire la capacité à dialoguer. Les élèves scolarisés à l'école primaire Bizanet (section internationale espagnole) sont parfaitement préparés à passer et réussir ce test, à condition toutefois de manifester un intérêt réel pour la langue. Les élèves qui souhaitent se présenter à l'examen sans avoir suivi la formation en primaire doivent avoir de réelles notions d'espagnol (A2), savoir lire ou comprendre oralement des énoncés assez simples, en relation avec l'expérience et l'environnement quotidien à cet âge. Il serait donc souhaitable que le ou la candidat(e) lise des histoires, des contes, des légendes, qu'il (elle) se familiarise avec le vocabulaire de son environnement, qu'il (elle) soit capable de parler de lui, de ce qui l'entoure...

Lycée

Les élèves

La section espagnole accueille : des élèves français débutants qui souhaitent connaître la langue et la culture espagnoles; des élèves français qui ont déjà une connaissance de la langue espagnole soit par leurs antécédents familiaux soit parce qu'ils ont résidé dans des pays hispanophones; des élèves provenant d'Espagne, établis en France ou qui y résident pour une période déterminée; les élèves provenant de pays hispanophones qui veulent connaître et / ou approfondir leur culture d'origine.

Les enseignants

Les enseignants de la section sont des **fonctionnaires espagnols** ou éventuellement **français**. Les fonctionnaires espagnols sont envoyés par le Ministère de l'Education et de la Culture d'Espagne pour une période déterminée.

Les 6 heures de Littérature espagnole sont dédiées à la lecture et analyse de textes de la littérature espagnole et hispanoaméricaine.

Les 3 heures d'Histoire et de Géographie sont assurées selon un système de répartition entre les professeurs français et espagnols.

Admission

On admet les élèves ayant réussi l'examen d'entrée, comportant une épreuve orale et une autre écrite. On évalue le niveau de compréhension et d'expression à l'écrit comme à l'oral. On vérifie également la capacité d'analyse et de synthèse.

Les examens

A la fin de la troisième, les élèves se présentent aux épreuves pour l'admission en seconde. A la fin de l'année de Terminale, les élèves se présentent aux épreuves du Baccalauréat Option Internationale. En plus des épreuves du baccalauréat français, les élèves doivent subir des épreuves de Langue et Littérature (écrit et oral) et d'Histoire et Géographie (écrit et oral pour tous les deux).

Les coefficients de cette option (nommée OIB) sont:

| SERIE L | | |
|---------|-----------------------|------------------------|
| | Langue et Littérature | Histoire et Géographie |
| Ecrit | 6 | 5 |
| Oral | 4 | 3 |

| SERIE ES | | |
|----------|-----------------------|------------------------|
| | Langue et Littérature | Histoire et Géographie |
| Ecrit | 5 | 5 |
| Oral | 4 | 4 |

| SERIE S | | |
|---------|-----------------------|------------------------|
| | Langue et Littérature | Histoire et Géographie |
| Ecrit | 5 | 4 |
| Oral | 4 | 3 |

Ces épreuves sont corrigées par des professeurs et inspecteurs espagnols. Les élèves de la section sont bien préparés pour obtenir les différents diplômes d'espagnol langue étrangère

(**DELE**) organisés et reconnus par le Ministère de l'Education espagnole en collaboration avec l'Institut Cervantes.

Lors de l'année 2009/10, le **titre de Bachillerato (Baccalauréat espagnol)** a été donné aux élèves qui avaient réussi les quatre épreuves orales et écrites de Langue et Littérature Espagnole, Histoire-Géographie Espagnole à l'OIB.

2.2. Réglementation des sections internationales.

- Real Decreto 1027/1993, por el que se regula la acción educativa en el exterior.
- Resolución de 11 de julio de 2011, de la Secretaría de Estado de Educación y Formación Profesional, por la que se aprueban las orientaciones curriculares de las enseñanzas de "Lengua Española y Literatura" y de "Geografía e Historia de España" para los programas de educación en el exterior que, en el marco de sistemas educativos extranjeros, conducen a la obtención de los títulos españoles de Graduado en Educación Secundaria Obligatoria y de Bachiller.
- Programa LL SIE OIB, arrêté 25-6-2015.
- Programme limitatif para 2016 y 2017, note de service du 18-3-2015.
- Arrêté du 8-2-2016 - J.O. du 1-3-2016 publicado en el Bulletin officiel de l'éducation nationale; de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Arrangement administratif entre le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports de la République française et la ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Royaume d'Espagne relatif aux sections internationales espagnoles en France et dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger. (<https://www.educacionyfp.gob.es/dam/jcr:f551e90d-48ec-4037-8d86-401a7d98bee8/arrangement-sie.pdf>)

2.3. Histoire de la Section Espagnole de Grenoble.

La Section Espagnole de Grenoble a été créée en 1988, au Lycée et au Collège; pendant les premières années, avant de déménager à la Cité Scolaire Internationale Europole, elle avait son siège au Lycée Stendhal. L'École Primaire a commencé en 1996 à l'École Bizanet.

L'enseignement est **gratuit à tous les niveaux**.

2.4. Professeurs.

Les professeurs de la Section espagnole sont des fonctionnaires espagnols appartenant au Ministère de l'Education espagnole, rétribués par l'État espagnol et qui vont rester en France une période maximale de six années.

Éventuellement, des professeurs appartenant à l'Education nationale française peuvent enseigner à des élèves de cette section.

| | Langue et Littérature | Géographie-Histoire |
|-------|------------------------------|----------------------------|
| 6ème | Partagés | Partagés |
| 5ème | Professeur espagnol | Professeur espagnol |
| 4ème | Professeur espagnol | Professeur espagnol |
| 3ème | Partagés | Professeur espagnol |
| 2nde | Partagés | Professeur espagnol |
| 1ère | Partagés | Professeur espagnol |
| Term. | Professeur espagnol | Professeur espagnol |

2.5 Elèves.

Année 2022-2023:

| Nivel | N° | Centro educativo |
|--------------|-----------|-------------------------|
| Terminale | 21 | Lycée CSI 65 |
| Première | 21 | |
| Seconde | 23 | |
| Troisième | 20 | Collège CSI 85 |
| Quatrième | 20 | |
| Cinquième | 21 | |
| Sixième | 24 | |
| CM2 | 23 | École Bizanet 95 |
| CM1 | 22 | |
| CE2 | 13 | |
| CE1 | 21 | |
| CP | 16 | |
| TOTAL | | 245 |

| Année académique 2022/2023 | École | Collège | Lycée | SECCIÓN |
|---|--------------|----------------|--------------|----------------|
| Hombres | 57 | 37 | 27 | 121 |
| Mujeres | 38 | 48 | 38 | 245 |
| Nacionalidad española (exclusivamente) | 2 | 11 | 10 | 23 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Sans ascendance espagnole ou ibéro-américaine | 51 | 24 | 15 | 90 |
| <ul style="list-style-type: none"> • D'ascendance espagnole ou ibéro-américaine | 27 | 16 | 14 | 57 |
| <ul style="list-style-type: none"> • + nacionalidad española | 9 | 13 | 9 | 31 |
| <ul style="list-style-type: none"> • + nationalité d'un pays ibéro-américain | 7 | 17 | 9 | 33 |
| Con nacionalidad exclusiva de un país iberoamericano | 0 | 1 | 2 | 3 |
| Autres nationalités | 0 | 7 | 5 | 12 |